POURQUOI EST-IL ESSENTIEL DE POURSUIVRE

L'ACTIVITE DE STOCKAGE DE DECHETS DANGEREUX ?

“Implanté sur les communes de Villeparisis et Courtry, SUEZ IWS souhaite poursuivre ses activités de réception, de **traitement** et de **stockage** de **déchets** sur la commune de Le Pin, tout en conservant les infrastructures et le fonctionnement du site actuel. Présence depuis près de 50 ans, SUEZ porte une attention constante à la protection de **l'environnement et des personnes** et à la restauration de la **biodiversité** grâce à des actions menées en continu.”

Arthur Maupas, ***Responsable de site et ses collaborateurs***

suez

Une activité industrielle d'intérêt général indispensable pour accompagner la transition énergétique et climatique de la Région Île-de-France.

L'ISDD (Installation de Stockage de Déchets Dangereux) de Villeparisis est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), cadrée par un arrêté préfectoral.

Elle offre une **solution de proximité** pour traiter en toute sécurité 50 % des déchets dangereux minéraux produits en Île-de-France par 1000 clients industriels, collectivités locales et entreprises du BTP.

Arrivée aujourd'hui à saturation, cette installation nécessite d'être étendue pour continuer à traiter les déchets dangereux d'Île-de-France.

Sur les 18 Unités de Valorisation Energétique (UVE/incinérateurs) de la région, 12 usines traitent leurs résidus d'épuration de fumées sur le site de SUEZ, soit les résidus d'environ 7 millions d'habitants.

Ces usines sont indispensables pour **valoriser les déchets** ménagers et **fournir de l'énergie** aux réseaux de chauffage franciliens.

Une installation bien intégrée dans son territoire :

- 54 collaborateurs sur site et 20 emplois indirects,
- une source de **revenus** pour les communes d'accueil,
- des investissements réguliers pour améliorer en continu la performance de l'installation,
- un parcours de la biodiversité ouvert aux écoles et aux riverains dès 2024,
- une Commission de Suivi de Site pour informer sur le fonctionnement et les **résultats des contrôles réalisés** au cours de l'année sur la nature des déchets reçus, la qualité de l'air et de l'eau aux abords du site. Elle est composée d'élus locaux, de représentants des associations et des services de l'Etat.

Face à l'urgence environnementale et climatique, SUEZ est mobilisé chaque jour aux côtés de ses clients et de ses partenaires, pour fournir des services dans le domaine de l'eau et de la valorisation et du recyclage des déchets, en mettant en oeuvre des solutions résilientes et innovantes.

Sa filiale IWS Minerals porte l'expertise du Groupe pour la valorisation de terres polluées, la stabilisation et le stockage de déchets dangereux, au service de ses clients industriels et collectivités locales.

Actions pour la préservation des ressources

IWS Minerals réutilise les eaux souillées du site comme eau de gâchage dans le process de stabilisation des déchets.

IWS Minerals valorise en priorité des terres et matériaux pollués pour réaliser les pistes et couvertures des zones de stockage de déchets afin d'éviter l'utilisation de matériaux naturels.

IWS Minerals n'utilise pas l'eau du réseau mais uniquement les **eaux pluviales collectées** dans ses bassins pour arroser les pistes et la végétation en été, soit chaque année, 46 000 m³ d'eau et 24 000 m³ de matériaux non prélevés dans les ressources naturelles.

CERTIFICATIONS

Intertek

QU'EST-CE QUE QU'UN DÉCHET DANGEREUX ?

Un déchet dangereux est un déchet qui a un potentiel polluant et nocif. Il doit donc être traité en toute sécurité pour les populations et l'environnement ; C'est pourquoi il est pris en charge dans des installations spécifiques classées pour la protection de l'environnement.

Présentation de l'installation de stockage des déchets dangereux

Entrée du site 1
Usine de stabilisation 2
Zones réaménagées 3
4 Alvéoles de stockage actuelles
5 Prochaine zone de stockage

LE FUTUR PROJET DONNÉES CLÉS

24 hectares sur une ancienne carrière remblayée, sur la commune de Le Pin et dans la continuité du site existant

20 ANS D'EXPLOITATION sur la base de la capacité annuelle maximale actuellement autorisée : **250 000 T / AN**

L'ensemble des **CONDITIONS** d'exploitation est **MAINTENU**

TOUTES LES INFRASTRUCTURES existantes sont **CONSERVÉES** : entrée, voiries, accueil, laboratoire, usine de stabilisation, bassins de collecte des eaux

UN CALENDRIER PRÉVISIONNEL ADMINISTRATIF

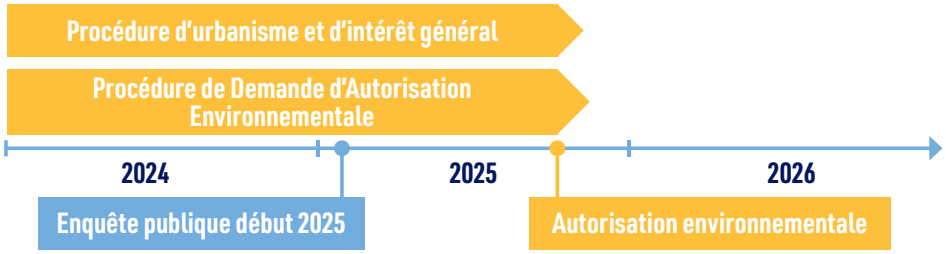

LES DÉCHETS DANGEREUX PRIS EN CHARGE À VILLEPARISIS : UNIQUEMENT DES DÉCHETS MINÉRAUX

LES DÉCHETS LIQUIDES, EXPLOSIFS ET INFLAMMABLES SONT INTERDITS.

Les résidus d'épuration des fumées issus des Unités de Valorisation Energétiques, des chaudières alimentées par de la biomasse ou des combustibles solides de récupération.

Les terres polluées et amiante issues des activités de dépollution et de rénovation du BTP.

Les résidus de process de fabrication ou de traitement des effluents industriels.

LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TERRITOIRE AU COEUR DE NOS PRÉOCCUPATIONS

Des écrans végétaux existants et maintenus autour du site, qui permettent d'éviter la visibilité depuis les communes.

La priorité donnée à la restauration de la biodiversité :

- réaménagement paysager du site actuel et de son prolongement (bosquets, digues paysagères...) favorisant le maintien et le développement de la biodiversité et d'habitats,
- création de nouvelles zones humides, d'habitats favorables aux espèces.

Un contexte géologique et hydrogéologique favorable grâce à la présence d'une épaisse couche d'argile étanche qui imperméabilise naturellement le site et protège la nappe phréatique située à 40 mètres sous le niveau du terrain naturel.

Le suivi de la qualité des eaux, du maintien des couvertures étanches et du développement de la végétation assuré pendant 30 ans minimum après la fin de l'exploitation du site.

PRINCIPE D'AMÉNAGEMENTS D'UN CASIER DE STOCKAGE DE DÉCHETS DANGEREUX

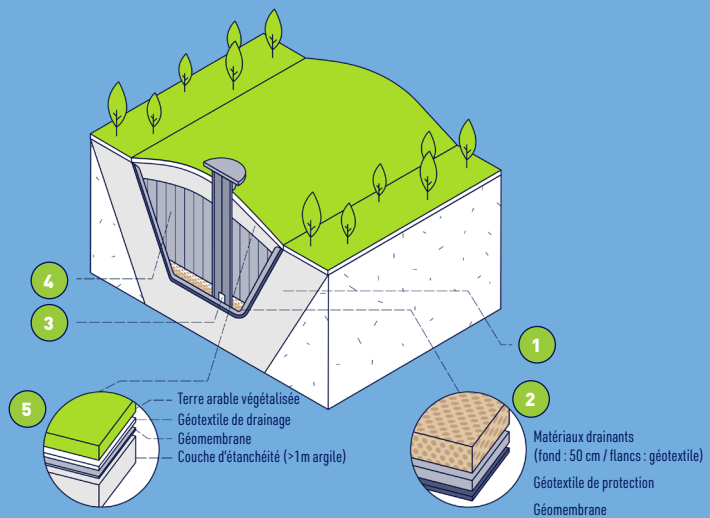

1. **Barrière de sécurité passive** Sol étanche évitant l'infiltration des lixiviats (eau au contact des déchets)
2. **Barrière de sécurité active** Récupération des lixiviats
3. **Pompage des lixiviats**
4. **Stockage des déchets en casiers**
5. **Couverture finale étanche**

Aménagement du site après exploitation

Direction de la communication Île-de-France - Janvier 2025 / Photos © Let's fly / Création © neals.fr

Une question ?
projetisdd@suez.com

suez